

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 19 JUILLET 2022 A 20 H 00

Présents : M. Jean-Charles DALLOZ Maire, Mme Marie-Christine LACROIX 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. Thierry DEGEORGE 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Karim BENHALIMA, M. Maurice BONDIER, M. Eric DANJEAN, M. Thierry MICHAUD, M. Bruno MONTEIL, Mme Claire SAURAT, Mme Fernanda TEIXEIRA ;

Absente : Mme Catherine CAMPANINI,  
Secrétaire de séance : Mme Fernanda TEIXEIRA

I – Approbation du précédent compte-rendu à l’unanimité :

II- Subvention aux associations :

Le Maire rappelle l’inscription au budget primitif « COMMUNE » 2022, la somme de 300 € à l’article 6574 « subvention aux associations ». A ce titre, il propose d’acter cette décision et de délibérer afin d’attribuer 150€ à l’association du Football Club du Pont de la Pyle et 150 € à l’association du Trail Volodalen.

Le Conseil Municipal à l’unanimité accepte cette délibération et autorise le Maire à procéder aux mandatements correspondants.

III – Points sur la fête du village :

Le Maire confirme la fête du village les 23 et 24 juillet 2022 en collaboration avec l’Amicale des Boas avec la venue de l’orchestre LES KEOPS (rock blues pop) samedi soir.

Un château gonflable et autres activités (barbe à papa ...) seront mis en place sur la parcelle AB 112 rue des Lilas pour les 2 jours. A ce titre, un arrêté municipal a interdit la circulation et le stationnement des véhicules rue des lilas du samedi 23 juillet à 12 h au dimanche 24 juillet 2022 à 12h. Les administrés concernés ont été informés par courrier.

Le dimanche 24 juillet 2022 l’Amicale des Boas organise un concours de pétanque.

IV – Achats de parcelles :

Le Maire présente des propositions d’achats de parcelles, à savoir :

- Les conjoints de la famille Michel PITON proposent de vendre à la commune 7 Parcelles + 1 en indivision ; ces parcelles sont toutes contiguës au domaine communal ou d’intérêt communal. A l’unanimité le Conseil Municipal décide de charger Monsieur le Maire pour entrer en négociation avec la famille.

- Martine ALEBE et son frère Dominique PICCINALI proposent de vendre à la commune la parcelle AB 173 « a la Cria », contigüe au cimetière. A l’unanimité le Conseil Municipal décide de charger Monsieur le Maire pour entrer en négociation avec les propriétaires.

V – Travaux à l’école :

Le Maire informe que les agents ont nettoyé la salle des TAP de l’école, le photocopieur a été changé avec l’ancien de la mairie, la mairie ayant renouvelé tout récemment cet outil.

Deux toilettes avec lave-mains et double vasque seront installés avant la rentrée par l’entreprise Cédric BETTEMBOST.

Par ailleurs, le Maire fait part que malgré la nouvelle organisation du RPI sur 2 sites MARTIGNA et VILLARDS D’HERIA, le transport du midi est maintenu tout en s’assurant durant l’année scolaire que les trajets sont justifiés par le nombre d’élèves transporté.

**VI – terre d’Emeraude Communautés : rapport de la commission locale des charges transférées (CLECT) :**

Le Maire présente le rapport de la CLECT, qui indique :

- la suppression de la compétence « Voirie »,
  - la suppression de la compétence « Aire d’accueil de camping-cars »,
  - approbation du mode de calcul pour la médiathèque de Clairvaux-les-Lacs »,
  - approbation du mode de calcul des vestiaires de Lavancia-Epercy, considérant l’absence de charges transférées,
  - approbation du mode de calcul de l’accueil collectifs de mineurs de Moirans-en-Montagne ;
- Le Maire précise que ce document est consultable à la mairie ou sur le site de Terre d’Emeraude Communauté.

**VII – Questions diverses :**

- M. le Maire et M; Bruno MONTEIL élu en charge des forêts vont procéder à une convocation en mairie pour un sapin qui a été coupé sur le domaine communal dans le soumis ONF ;

- Bruno MONTEIL informe que des arbres sont à couper au « Bois du Roy ».

Le Conseil municipal à l’unanimité approuve ce projet. Les bois seront marqués et évalués par l’agent ONF ;

- B. MONTEIL conseillé par l’ONF propose de replanter en acacia la parcelle qui a subit une coupe blanche, le long de la route de Montcusel, le Conseil Municipal accepte cette proposition et reste dans l’attente d’un devis de réalisation. Cette essence serait la mieux adaptée à cette zone en terrain acide.

- Appartement T3 au-dessus de la mairie est toujours vacant, le Conseil Municipal décide d’attendre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour prendre une décision quant à l’attribution du logement en donnant la priorité à une famille avec enfant(s) pour le soutien de l’école.

Séance levée à 22 h

Le secrétaire de séance,

Fernanda TEIXEIRA



Le Maire,

Jean-Charles DALLOZ

